

JEU-CONCOURS RÉGIONAL JEUNES 2024

ARTICLE 1 – ORGANISATEUR ET DURÉE DU JEU-CONCOURS

La Ligue Île-de-France de Badminton (ci-après « LIFB » ou « Organisateur »), dont le siège social est situé au 123 rue de Tocqueville - 75017 PARIS, organise un Jeu-concours gratuit et sans obligation d'achat à l'occasion du Championnats Régional Jeunes 2024 qui a lieu les 24 et 25 février 2024 à Porcheville (78).

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION AU JEU-CONCOURS

2.1 Le Jeu-concours est ouvert à toute personne physique résidant en France, à l'exclusion :

- Des mineurs (sous réserve de l'autorisation parentale),
- De toutes les personnes ayant participé à l'élaboration du jeu-concours.

2.2 La participation au Jeu-concours implique l'acceptation irrévocable et sans réserve, des termes et conditions du présent Règlement.

2.3 Le jeu-concours est limité à une seule participation par personne. La participation au jeu-concours est strictement personnelle et nominative. Il sera attribué 5 lots.

2.4 Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent Règlement entraînera la nullité de la participation du participant.

ARTICLE 3 – PRINCIPE ET DÉROULÉ DU JEU-CONCOURS

Le Jeu-concours se déroulera du Jeudi 15 février 2024 à partir de 16h00 pour se terminer le dimanche 25 février 2024 à 23h59.

Pour événementialiser le Championnat Régional Jeunes 2024, la ligue propose à toutes les personnes de participer à un jeu-concours pour tenter gagner des places pour les Internationaux de France 2023 ainsi que d'autres lots énoncés ci-dessous.

Ce jeu-concours se déroule exclusivement durant la période du Championnats Régional Jeunes 2024 via un quiz en ligne.

Déroulé du jeu-concours et désignation du gagnant

La Ligue Île-de-France de Badminton a créé un quiz en ligne afin de départager les participants.

Les personnes souhaitant participer au jeu-concours sont amenées à scanner le QR code présent sur les différentes affiches présentes dans les infrastructures, sur BadNet ou via le lien sur les convocations envoyées au préalable. Le quiz est accessible uniquement pendant la durée du jeu-concours.

Les informations demandées aux participants sont :

- NOM
- Prénom
- Mail ou Numéro de Téléphone

Le quiz comprend 5 questions à choix multiples :

- En quelle année a été créé la Ligue Île-de-France de Badminton
 - 1967
 - 1971
 - 1974
 - 1982
- Quelle instance a été créée en première ?
 - La Ligue Île-de-France de Badminton (LIFB)
 - La Fédération Française de Badminton (FFBaD anciennement FFBa)
 - Le Comité de Paris
- Qui a été le.a premier.ère président.e de la Ligue IDF de Badminton ?
 - Hélène BUSSOLINO
 - André GUILLIER
 - Olivier PLACE
 - Claude LEFÈVRE
- Quelle est la nouveauté des Championnats de France Jeunes de cette année ?
 - Il durera 7 jours
 - Il y aura une catégorie poussin.nes
 - Il y aura un tableau par équipe
 - Il y a un tournoi qualificatif en amont
- Lors de la saison 1999/2000 (25 ans de la LIFB), combien y avait-il de clubs affiliés ?
 - 100
 - 130
 - 150
 - 180

Le participant ayant répondu juste à un maximum de questions remportera le premier lot, le second le 2^{ème} etc... En cas d'égalité, ce sera la durée de réponse au questionnaire qui départagera les participants.

ARTICLE 4 – LES LOTS À GAGNER

1^{er} lot : 2 places pour les Yonex IFB 2024 ayant lieu du 5 au 10 mars 2024 l'Adidas Arena pour le dimanche 10 en catégorie 3

2^{ème} lot : 2 places pour les Yonex IFB 2024 ayant lieu du 5 au 10 mars 2024 l'Adidas Arena pour le samedi 9 au soir en catégorie 3

3^{ème} lot : 1 peluche Phryge Paralympique

4^{ème} lot : 1 lot de divers goodies

5^{ème} lot : 1 lot de divers goodies

ARTICLE 5 – REMISE DU LOT ET MODALITÉS D'UTILISATION DU LOT

La semaine suivant le championnats, l'organisateur du jeu-concours contactera les gagnant(e)s par mail ou SMS selon l'information renseignée par les participants et les informera des modalités à suivre pour accéder à la dotation.

Aucun message ne sera adressé aux participants n'ayant pas été choisis. Seuls les gagnant(e)s seront contacté(e)s.

Les gagnant(e)s devront répondre dans les 48h suivant la prise de contact avec eux par mail ou SMS et fournir son NOM, Prénom, numéro de téléphone, son adresse e-mail et son adresse postale, dans le cas où c'est nécessaire, pour procéder à la remise des différents lots. Pour les places des IFB, le gagnant se verra envoyé ses places une fois commandées par la ligue. Les autres lots seront envoyés par courrier ou réceptionnés lors d'une occasion convenue avec les gagnants.

Sans réponse de la part des gagnant(e)s, ils/elles seront déchu(e)s de leur lot et ne pourront prétendre à aucune indemnité, dotation ou compensation que ce soit.

Dans cette hypothèse, le ou les lots seront attribués à un(e) ou des nouveaux gagnant(e)s désigné(e)s (suivant le tableau des scores). Les nouveaux gagnant(e)s devront se conformer au présent Règlement. S'il s'avérait qu'ils/elles ne répondent pas aux critères du présent Règlement, le lot ne sera pas attribué et sera acquis par l'organisateur.

À cette occasion, les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité et leur âge ainsi que la loyauté et la sincérité de leur participation. Toute fausse déclaration, indication d'identité entraînera l'élimination immédiate du participant. Toute tentative de revente des lots entraînera l'élimination immédiate du participant.

ARTICLE 6 – UTILISATION DES DONNEES PERSONNELLES

Dans le cadre du jeu-concours, les participants communiquent à l'organisateur, qui en sera l'unique destinataire, des données personnelles les concernant. Les données personnelles des participants font l'objet d'un traitement dont le responsable de traitement est l'organisateur pour les besoins du jeu-concours, dont les coordonnées sont indiquées en préambule du présent règlement.

Les données collectées lors de la participation au jeu-concours sont nécessaires à la participation à ce jeu (NOM, Prénom, adresse e-mail ou n° de téléphone) et les données qui sont collectées auprès des participants gagnants sont nécessaires à l'attribution des dotations (date de naissance, autorisation parentale si nécessaire, adresse e-mail et n° de téléphone).

Leur absence de collecte rendra inaccessible toute participation au jeu-concours et ne permettra pas l'attribution des dotations. Les participants garantissent la transmission d'informations exactes et s'engagent à transmettre dans les plus brefs délais toute modification les concernant. Les données personnelles des participants seront utilisées dans le cadre des seules finalités suivantes : assurer la bonne gestion du jeu-concours, conformément au présent règlement et satisfaire aux obligations légales et réglementaires.

Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, de portabilité, d'opposition, d'effacement au traitement de ses données, de retrait de son consentement, à tout moment. Ces droits peuvent être exercés par email à l'adresse : communication@lifb.org.

ARTICLE 7 – RESPONSABILITÉ

L'organisateur ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait de l'impossibilité de contacter chaque gagnant.

L'organisateur ne pourra non plus être responsable des erreurs éventuelles portant sur l'adresse e-mail et/ou les coordonnées communiquées par les personnes ayant participé au jeu-concours.

Par ailleurs, l'organisateur du jeu-concours décline toute responsabilité pour tous les incidents qui pourraient survenir lors de la jouissance du prix attribué et/ou fait de son utilisation et/ou de ses conséquences, notamment de la jouissance d'un lot par un mineur, qui reste sous l'entière et totale responsabilité d'une personne ayant l'autorité parentale.

L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas de dysfonctionnement empêchant l'accès et/ ou le bon déroulement du jeu-concours notamment dû à des actes de malveillances externes.

L'utilisation de robots ou de tous autres procédés similaires permettant de participer au jeu-concours de façon mécanique ou autre est proscrite, la violation de cette règle entraînant l'élimination définitive de son réalisateur et/ ou utilisateur.

L'organisateur pourra annuler tout ou partie du jeu-concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au jeu-concours ou de la détermination des gagnant(e)s. Il se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

ARTICLE 8 – ACCÈS, INTERPRÉTATION ET MODIFICATIONS

8.1 Accès

Le présent règlement complet est disponible sur le site internet de l'organisateur, à l'adresse : <https://www.lifb.org/lique/guide-de-la-ligue-et-decisions/>

8.2 Interprétation du règlement

Toute question d'application ou d'interprétation du règlement, ou toute question imprévue qui viendrait à se poser, sera tranchée souverainement par l'organisateur.

8.3 Modifications

L'organisateur se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler le jeu-concours à tout moment, et notamment en cas de force majeure, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants.

Toute modification fera l'objet d'un avenant déposé sur le site internet de l'organisateur.